



# PROPOSITION D'AUGMENTATION DE LÀ PARTICIPATION DE LA BOAD AU CAPITAL SOCIAL DU FONDS DE GARANTIE DES INVESTISSEMENTS PRIVÉS EN AFRIQUE DE L'OUEST (GARI)

**Date D'approbation :**

09/09/1992

**Pays :**

TOGO

**Type :**

Prêt

**Montant :**

750 M FCFA

## 1. IDENTIFICATION DU PROJET

Le conseil d'administration de la BOAD en sa sixième réunion tenue à Dakar le 09 septembre 1992 a décidé de la participation de la Banque à hauteur de 750 M FCFA au capital social du Fonds de Garantie des Investissements privés en Afrique de L'ouest (GARI) ci après dénommé le FONDS .

## 2. JUSTIFICATION DU PROJET

L'augmentation de la participation de la Banque au capital social du FONDS de 750 M FCFA à 1 500 M FCFA est justifiée par :

- le rôle de la BOAD dans la gestion du FONDS,
- la nécessité d'un ajustement de cette participation suite au changement de la parité du Franc CFA,
- l'importance du FONDS pour le développement du secteur privé en Afrique de l'Ouest.

## 3. OBJET ET OBJECTIF DU PROJET

Le FONDS a pour- objet d'apporter une garantie à des crédits à moyen ou long terme- consentis à des entreprises manufacturière, appartenant aux secteurs suivants : industrie agro-industrie, pêche, mines, tourisme , servi-ces (bâtiments et travaux publics, 'transports, hôtellerie, services liés au secteur productif; et agriculture.

Les crédits garantis devront avoir été accordés à des entreprises relevant du secteur privé et être destinés à financer des investissements matériels et immatériels qui répondent aux finalités suivantes: création d'entreprise,

modélisations, accroissement de la production, amélioration de la productivité, privatisation, transfert des propriétés restructuration.

#### **4. COÛT ET FINANCEMENT**

Le capital social du FONDS devait alors se situer à 5 450 M FCFA, soit 109 M FF avant le changement de parité du FCFA .

BOAD (750 M FCFA)